

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N°2026.047**

Objet : Contrat pour une projection cinématographique suivie d'une conférence, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2026, par Thomas DELFINO.

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération N° 2026.022 du 20 mars 2026,

Considérant que la commune organise du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE avec Thomas DELFINO, représenté par Mr Thomas DELFINO, domicilié au 42 route de Venon, 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE, un contrat pour :

- la projection publique d'un film « Traversées en terre bérbère », le Jeudi 22 octobre 2026 à 20h30.

ARTICLE 2 : DE REGLER le montant de la prestation conformément au devis 291 fourni par le prestataire le 25/05/2026, soit 631,33€ TTC.

Vétraz-Monthoux, le 12/08/2026

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le 19/08/2026



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.